



L'ÉVÈNEMENT CHEVAL

# **EQUITA'LYON 2008**

**DU 29 octobre au 2 novembre**

**LYON-EUREXPO**

## **DOSSIER TECHNIQUE ELEVEUR**

À lire impérativement

**E-mail :** [christine.rigollet@gl-events.com](mailto:christine.rigollet@gl-events.com)  
[geoffroy.dethoisy@gl-events.com](mailto:geoffroy.dethoisy@gl-events.com)

**Site Internet :** [www.equitalyon.com](http://www.equitalyon.com)

**Vos interlocuteurs :** Christine RIGOLLET, Geoffroy De THOISY &  
Florence CHAURY  
Tél. : 04 78 176 250

# SOMMAIRE

<i>1 - ASSURANCE</i>	<i>3</i>
<i>2 - INFORMATIONS GENERALES</i>	<i>4</i>
<i>3 - PLANS</i>	<i>5</i>
<i>4 - MONTAGE ET DEMONTAGE</i>	<i>6</i>
<i>5 - PRESTATION DE BASE</i>	<i>7</i>
<i>6 - PARKING</i>	<i>8</i>
<i>7 - OPTIONS D'AMENAGEMENT</i>	<i>9</i>
<i>8 - SECURITE</i>	<i>10</i>
<i>9 - CONDITIONS SANITAIRES</i>	<i>12</i>
<i>10 - BADGES ET BILLETERIE SUPPLEMENTAIRES</i>	<i>13</i>
<i>11 - PROMOTION</i>	<i>14</i>

# 1- ASSURANCE

>> CE TEXTE CONCERNANT L'ASSURANCE NE CONSTITUE QU'UN RÉSUMÉ SUCCINCT DES CONTRATS DONT L'EXPOSANT PEUT PRENDRE CONNAISSANCE À LA PERMANENCE TENUE PAR LE CABINET CERIP (LA VEILLE DE L'OUVERTURE, LE 1ER JOUR ET LE DERNIER JOUR DU SALON, À L'ORGANISATION DU SALON).

SEPELCOM DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX PERTES OU DOMMAGES SUBIS PAR LES BIENS DES EXPOSANTS ET N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS QUI POURRAIENT ÊTRE COMMIS SUR LE SITE D'EUREXPO.

## RENONCIATION A RECOURS

SEPELCOM renonce en cas de sinistre, à tout recours contre les exposants et leurs préposés (cas de malveillance excepté). De leur côté, les exposants et leurs assureurs renoncent à tout recours contre SEPELCOM et ses assureurs, du fait notamment des dommages, pertes ou disparitions, y compris le vol, qui pourraient survenir aux échantillons, matériel et agencements et en général toute chose dont ils auraient la propriété, l'usage ou la garde, à un titre quelconque, et ce pour quelque cause que ce soit.

## ASSURANCE DOMMAGES

La garantie prend effet 48 heures avant l'ouverture du salon et cesse dès la fermeture du salon, à 19h00.

### 1 > ASSURANCE MINIMUM OBLIGATOIRE

Afin de permettre aux exposants d'être garantis, SEPELCOM a souscrit un contrat d'assurance TOUTS RISQUES EXPOSITION, garantissant les biens exposés et installés (matériel de stand et accessoires de présentation) pour un capital de 6 000 €. La somme garantie doit correspondre à la valeur totale de l'ensemble des échantillons, matériels et agencements se trouvant sur leur stand.

**L'exposant est également tenu de fournir à l'assureur un inventaire des biens exposés (cf document « Inventaire matériels et marchandises »).**

### 2 > ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Chaque exposant ayant l'obligation d'assurer la totalité des biens se trouvant sur son stand, SEPELCOM met à sa disposition une assurance complémentaire.

Cette garantie doit être souscrite dans les cas suivants :

- valeur des biens > à 6 000 €
- souscription de la garantie-casse des objets fragiles

## ÉTENDUE DE LA GARANTIE

L'Assureur garantit dans les limites fixées par ailleurs et sous réserve de l'application d'une franchise de 380 €, tous dommages matériels qui sont la conséquence directe de tous événements dus à la force majeure ou imputables à la faute de tiers, tels que : VOL, INCENDIE, DEGATS DES EAUX, FOUDRE, EXPLOSION même non suivie d'incendie, ou à toute autre cause non intentionnelle de la part de l'assuré.

## MARCHANDISES EXCLUES

- Biens et effets personnels, papiers, valeurs, espèces,
- Objets d'art et de valeur conventionnelle.

## RISQUES EXCLUS

**A)** Dans tous les cas sont toujours exclus de la garantie de l'assureur :

- Les pertes et dommages occasionnés soit par la guerre étrangère, soit par la guerre civile. L'assuré doit prouver que le sinistre résulte d'un fait autre que le fait de la guerre étrangère : il appartient à l'assureur de prouver que le sinistre résulte de la guerre civile.
- Les dommages dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité ainsi que les sinistres dus aux effets de radiation provoqués par l'accélération artificielle de particules.
- Les pertes résultant d'amende, de confiscation, de mise sous séquestre, de saisie ou de destruction par ordre de tout gouvernement ou autorité publique de même que les conséquences de toutes contraventions.

**ATTENTION – Cette assurance ne couvre pas les animaux présents sur le salon.**

**Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants à l'égard de tous les objets susceptibles d'être dérobés pendant votre déménagement, en surveillant votre stand.**

- Les dommages occasionnés par un tremblement de terre, une éruption volcanique ou une inondation (il faut entendre par inondation, le débordement d'un fleuve, ou d'une rivière qui inonde un pays), sauf application de la garantie "Catastrophes Naturelles".

- Les dégâts dus au vice propre, à l'usure, à la vétusté, à la détérioration lente, aux mites, parasites et rongeurs de tous ordres.

- Les dommages consécutifs à l'absence d'emballage ou à un conditionnement non réalisé selon les normes habituelles de la profession.

- Les pertes résultant de manquants dans les stands où il est procédé à des distributions ou dégustations gratuites de marchandises ou de boissons quelconques.

- Les dommages subis par les objets ou appareils de toute nature par suite de leur fonctionnement.

- Les pertes indirectes quelles qu'elles soient telles que : manque à gagner, dommages et intérêts, droits et taxes divers perçus après sinistre.

**B)** Sauf convention contraire, la casse des objets réputés fragiles tels que : porcelaine, verrerie, glace, marbre, poterie, terre cuite, grès, céramique, albâtre, plâtre, cire, fonte, sous verre, vitrines et autres objets similaires.

## OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Garantie VOL (prévention, gardiennage).

Le présent contrat garantit le risque vol dans tous les cas à la condition formelle qu'en période d'installation ou de démontage le stand soit constamment gardienné par l'exposant et/ou son personnel.

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

SEPELCOM a souscrit pour le compte des exposants, une assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant leur incomber en raison des préjudices corporels, matériels et immatériels consécutifs causés au tiers, et notamment aux visiteurs au cours du salon. La garantie produit ses effets pendant la période où les exposants ont officiellement accès au salon. Cette assurance ne jouera qu'à titre complémentaire et après épuisement des assurances personnelles couvrant les mêmes risques dont l'exposant serait bénéficiaire.

## GESTION DES SINISTRES

Tout sinistre doit être déclaré dans les meilleurs délais à l'organisation du salon. Dans le but de simplifier la gestion des sinistres, il est demandé aux exposants de tenir à disposition des assureurs et de leurs experts, un inventaire détaillé et chiffré du stand (document joint).

## FORMALITES EN CAS DE SINISTRE

L'exposant devra procurer à l'assureur et à ses experts les documents suivants :

- déclaration de sinistre circonstanciée,
- factures d'achat des objets endommagés ou volés,
- extrait K-bis,
- inventaire détaillé et chiffré des biens exposés
- copie de la facture justifiant l'adhésion au salon

## Délais de déclaration de sinistre :

- vol : 2 jours
- autres : 5 jours

## 2- INFORMATIONS GENERALES

### ⇒ **DATES D'EQUITA'LYON 2008**

**Du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre 2008**

### ⇒ **LIEU**

#### **EUREXPO**

Centre de Conventions et d'Expositions de Lyon  
BP 190

69686 CHASSIEU CEDEX

Tél. : 04 72 22 33 44 Fax : 04 72 22 33 34

(Voir plan – page suivante)

### ⇒ **DISPONIBILITES SUR LE SITE D'EUREXPO**

Gendarmerie	Hall d'accueil - Dôme
Infirmierie	Hall d'accueil – Hall 66
Restauration	Restaurants et bars dans l'enceinte du salon
Taxis et TCL	Devant l'entrée principale
Téléphone public	Hall d'accueil - Dôme
Boîtes aux lettres	Hall d'accueil - Dôme
Distributeurs Billets	Hall d'accueil - Dôme

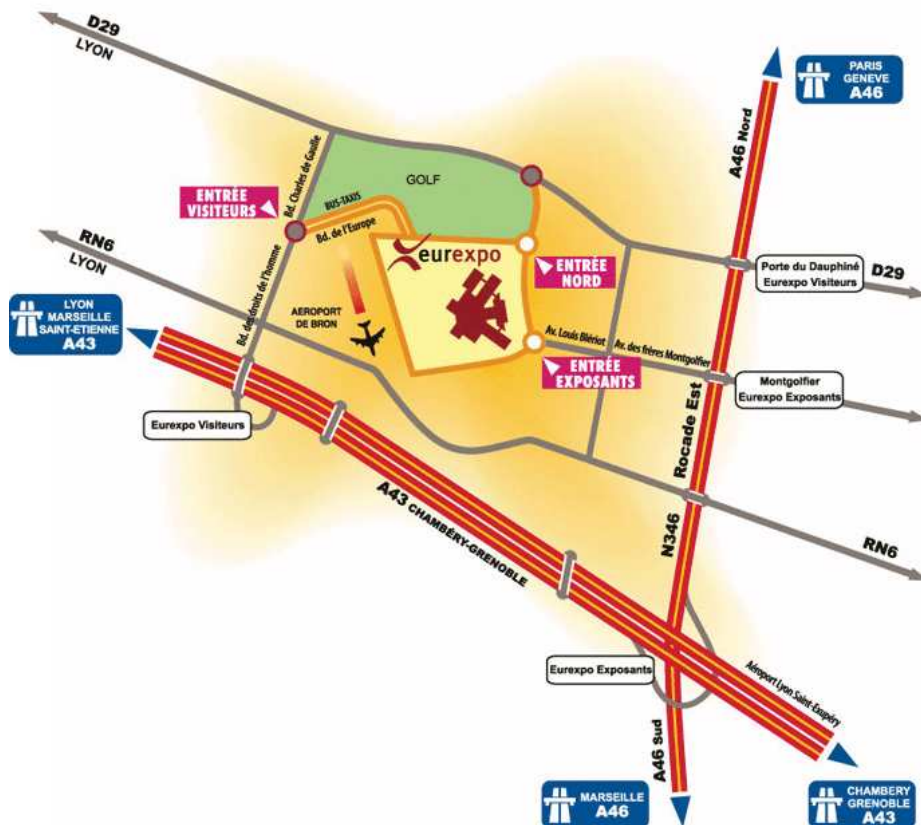
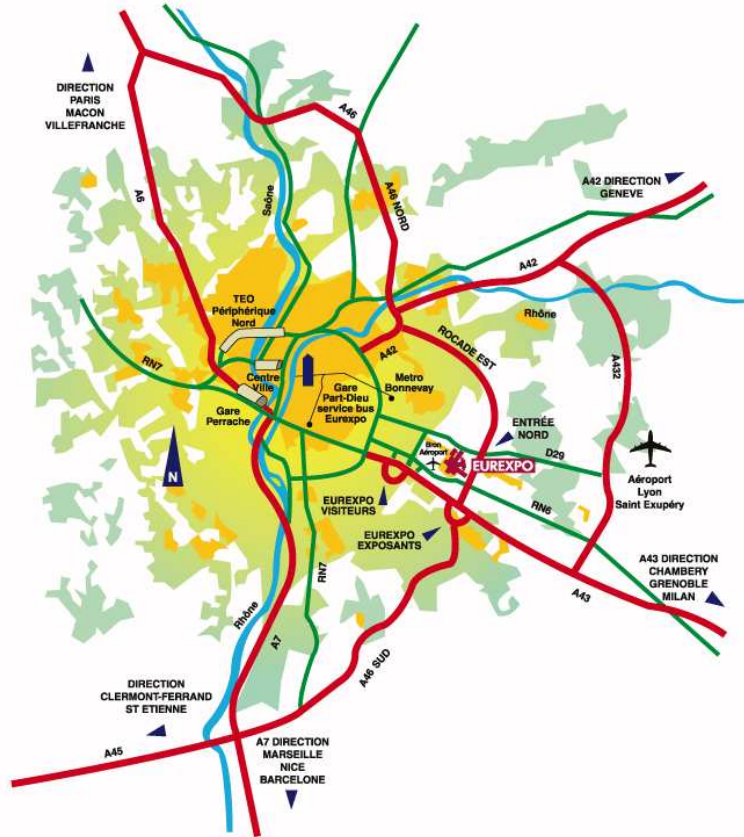
**Les chiens sont interdits dans l'enceinte de la manifestation.**

### ⇒ **ACCES**

#### **VENIR EN VOITURE :**

- **En venant de Marseille (A7) :** Prendre après Vienne direction Genève / Lyon Est (A6) Sur l'A6 - suivre RN346 (Rocade Est) / Direction Eurexpo-Exposants - Sortie "Montgolfier".
- **En venant de Grenoble/Chambéry/aéroport St Exupéry (A43) :** A l'arrivée sur Lyon, prendre Direction Paris/ ZI mi-Plaine (A46). Sur l'A46 - suivre RN346 (Rocade Est)/ Direction Eurexpo-Exposants - Sortie "Montgolfier".
- **En venant de Lyon Centre :** Suivre A43 ou suivre Grenoble/Genève - Sur l'A43, prendre Grenoble/St Exupéry - Puis Paris (A46) - Sur l'A46 - suivre RN346 (Rocade Est) / Direction Eurexpo-Exposants - Sortie "Montgolfier".
- **En venant de Paris (A6) :** Que vous sortiez après Villefranche sur Saône ou en arrivant sur Lyon (avant le tunnel sous Fourvière) - Suivre la Direction Bourg/Genève, de façon à vous trouver sur la RN 346 (ou Rocade Est)/ Direction Eurexpo-Exposants - Sortie "Montgolfier".
- **En venant de Genève (A42) :** Suivre A46, Direction Marseille/Grenoble/ Direction Eurexpo-Exposants - Sortie "Montgolfier".

### 3 - PLANS



## 4- MONTAGE & DEMONTAGE

### ⇒ INSTALLATION DES ELEVEURS

	HORAIRES D'ACCUEIL
ELEVEURS	Mardi 28 octobre : 9h - 20h

### ⇒ DEMONTAGE ELEVEURS

Le dimanche 2 novembre de 21h à 24h.

### ⇒ HORAIRES D'ACCES AUX ELEVEURS

**Aux Eleveurs : 6h30**

### ⇒ HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON AUX VISITEURS

**Tous les jours de 9h à 20h30**

### ⇒ GUIDE DES ELEVEURS

A télécharger ou à consulter sur le site [www.equitalyon.com](http://www.equitalyon.com) (à partir du 1<sup>er</sup> septembre), il vous sera également envoyé avec votre billetterie. Vous trouverez à l'intérieur de nombreuses informations sur le salon (contact, horaires, plan,...).

## 5 – PRESTATION DE BASE

### ➤ Pour un box éleveurs

- box de dimension 2,70 x 2,70m
- nettoyage et paillage tous les matins à 7h00 avant l'ouverture au public
- Possibilité d'acheter du foin tous les matins et soirs (se renseigner sur place à l'accueil des éleveurs)
- Pour le tarif du foin contacter la société Dié (Tél. : 04 75 71 70 51)
- Accès parking

- 2 bracelets permanents
- 2 invitations spectacle
- 5 invitations salon

Box 5 jours

- 2 bracelets permanents
- 1 invitation spectacle
- 2 invitations salon

Box 3 jours & 2 nuits

- 2 bracelets
- 2 invitations salon

Box 2 jours & 1 nuit

- 2 bracelets

Box pour une journée

### ➤ Ce qui n'est pas fourni dans la location d'espace :

- Branchement électrique\*
- Branchement téléphonique
- Branchement d'eau
- Mobilier (catalogue sur demande)
- Décoration florale (catalogue sur demande)
- Aménagement électrique (cf. document annexe « bon de commande »)
- Nettoyage des stands (cf. document annexe « bon de commande »)

Se reporter à : [http://www.eurexpo.com/espaceexposants/equita\\_08/](http://www.eurexpo.com/espaceexposants/equita_08/)

\* Hors parking électricité à commander sur le contrat de participation Equita'Lyon.

### ATTENTION

Les emplacements des stands et des boxes sont délimités.  
La présence de présentoirs, emballages, objets de quelque nature que ce soit est interdite dans les allées et/ou en dehors de l'emplacement défini.  
L'organisateur fera évacuer par le service de sécurité tout matériel déposé dans les allées.  
La distribution de prospectus, pose d'autocollants, de banderoles ... est strictement interdite en dehors de l'espace loué.  
Le racolage et la réclame à haute voix ou par haut-parleur sont prohibés.  
Il est interdit de clouer, percer ou agraffer sur les boxes.

### ⇒ ASSURANCE ELEVEURS

Les éleveurs doivent souscrire auprès de leur compagnie d'assurance une police de responsabilité civile.

## 6 – PARKING

Les accès parking seront adressés par courrier aux exposants et éleveurs ayant soldé leur facture. Les accès parking doivent impérativement être collés sur le pare-brise. Il est demandé à chacun de respecter les consignes de stationnement mises en place par le service de sécurité. **En cas de non application de celles-ci, les véhicules pourront être déplacés par le service de sécurité.**

### **SECURITE EN VIGUEUR SUR LE PARKING "ELEVEURS"**

L'accès au parking "éleveurs" est contrôlé.

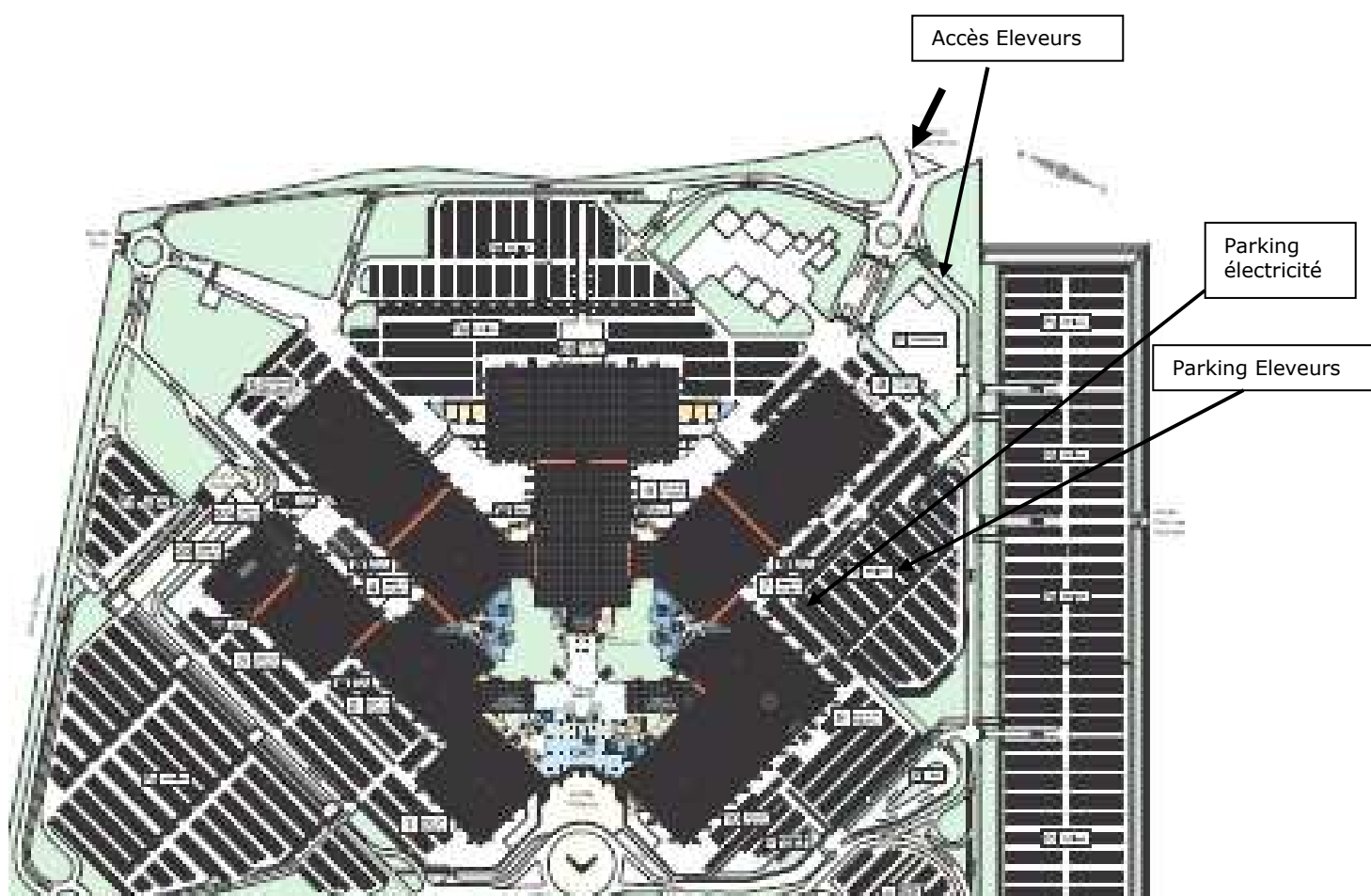
Le parking "éleveurs" n'est pas surveillé.

Le stationnement se fait aux risques et périls des propriétaires des véhicules.

Pour information : les droits perçus sont des droits de stationnement et non de gardiennage.

Il est interdit de stationner sur les voies prioritaires réservées aux pompiers et aux services de sécurité.

Le titulaire de la carte doit se conformer au règlement intérieur d'EUREXPO affiché sur le site.



## 7 - OPTIONS D'AMENAGEMENT

### ⇒ BRANCHEMENT ELECTRIQUE, BRANCHEMENT TELEPHONIQUE, BRANCHEMENT D'EAU

Si vous souhaitez un branchement électrique, un branchement téléphonique ou un branchement d'eau sur votre stand, reportez vous au lien : [http://www.eurexpo.com/espaceexposants/equita\\_08/](http://www.eurexpo.com/espaceexposants/equita_08/)

### ⇒ MOBILIER

Pour recevoir le catalogue du mobilier afin de passer votre commande, contacter :

**GL MOBILIER – Sébastien FILIN** : Tél. : +33 (0)4 72 31 57 34 – Fax : +33 (0)4 72 31 56 92

### ⇒ DECORATION FLORALE

Pour recevoir le catalogue de décoration florale afin de passer votre commande, contacter :

#### **POLYGONE VERT**

**Agnès DESGRANGE ou Nathalie Derail**: Tél. : +33 (0)4 72 31 54 27 Fax :+33 (0)4 72 31 54 91

### ⇒ COMMANDES COMPLEMENTAIRES D'ECLAIRAGE ET DE PETIT MATERIEL ELECTRIQUE

Pour votre commande d'aménagements électriques (rail de spots, spots halogènes, prise de courant, ...), utilisez le bon de commande (**sur document annexe « bon de commande »**) et renvoyez-le directement auprès de la société GL EVENTS SERVICES, accompagné d'un plan de votre stand précisant l'emplacement des éléments commandés.

### ⇒ AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vous avez la possibilité de commander des aménagements complémentaires (réserve fermant à clé, cloisons intérieures, ...). Pour toutes ces demandes, se reportez au contrat de participation **exposant**, cadre 2/ - *Prestations Complémentaires*.

Renvoyez-nous un plan de votre stand précisant le positionnement des éléments demandés.

### ⇒ NETTOYAGE DES STANDS

Pour le nettoyage de votre stand avant et pendant le salon, utilisez le bon de commande (**sur document annexe « bon de commande »**) et renvoyez-le directement auprès de la société.

### **P.G.C.S.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé)**

***Consignes de sécurité pour les exposants, standistes et installateurs.***

#### **SOLS, PAROIS, PILIERS DE HALLS**

Il est interdit de percer, sceller, découper ou de peindre sur les sols, parois et piliers des halls.

#### **CANIVEAUX DE DISTRIBUTION DES FLUIDES**

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de manipuler les plaques de fonte recouvrant les caniveaux de distribution de fluides.

#### **ALLÉES**

Les Exposants devront impérativement laisser les allées libres de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, **tant au sol qu'en hauteur.**

#### **SIGNALÉTIQUE HAUTE**

La signalétique haute au-delà de 2,50 m doit être implantée au centre de votre espace afin de ne pas gêner les exposants mitoyens.

La hauteur maximum autorisée est de 5 m, sauf passages 67 et 78 pour lesquels la hauteur maximum autorisée est de 3 m.

#### **PLANCHER**

Nous vous rappelons qu'aucun plancher n'est fourni dans les prestations forfaitaires de stand. Nous vous conseillons de le prévoir en cas de branchement d'eau sur le stand.

### **\*MESURES DE SECURITE \***

**A OBSERVER PAR LES EXPOSANTS ET LES LOCATAIRES DE STAND.**

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5 §3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.

Le chargé de sécurité du Salon est

**Monsieur THERIAUX, Architecte DPLG**

**262, avenue Jean Jaurès - 69150 DECINES**

**Tél. 33 (0)4 78 49 49 34**

**Fax 33 (0)4 78 49 41 39**

e-mail : alain.theriaux@wanadoo.fr

Il est chargé de veiller au respect des mesures de sécurité décrites dans le présent document.

En matière de sécurité incendie, il est votre interlocuteur unique.

#### **1 > Réglementation**

Les obligations rappelées dans le présent document sont celles prévues par l'Arrêté ministériel du 18 novembre 87. Les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre.

#### **2 > Obligations des Exposants et locataires de stand**

Les aménagements de stands doivent être achevés au moment du contrôle par la Commission de Sécurité. Sur chaque stand, l'Exposant ou son Représentant qualifié, doit être présent lors de ce contrôle. Il doit tenir à la disposition de la Commission tous renseignements utiles, tels que certificats d'ignifugation, nom des décorateurs... Package Organisation décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour inobservation des règlements.

#### **3 > Aménagement des stands**

**3.1** En fonction de leur réaction au feu, les matériaux d'aménagement sont répartis en 5 catégories :

- MO (incombustible) ;
- M1 (non inflammable) ;
- M2 (difficilement inflammable) ;
- M3 (moyennement inflammable) ;
- M4 (facilement inflammable).

**3.2** La preuve du classement de réaction doit être apportée :

- soit par le procès verbal d'essai réalisé par un laboratoire agréé,
- soit par le marquage de conformité à la norme NF.

Pour les tissus ignifugés, la preuve du classement de réaction au feu doit être apportée :

- soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine ou en atelier
- soit par un tampon ou un sceau si le traitement d'ignifugation est effectué «in situ».

Les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants (dans ce cas il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement) :

- classement MO : verre, brique, plâtre, ardoise, fer, acier, aluminium, produits céramiques
- classement M3 : bois massif non résineux d'au moins 14 mm d'épaisseur, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattés particules, fibres) d'au moins 18 mm d'épaisseur

- classement M4 : bois massif non résineux d'épaisseur inférieure à 14 mm, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois d'épaisseur inférieure à 18 mm

**3.3** Les matériaux utilisés doivent présenter les classements suivants :

constitution et aménagement des stands et notamment leur cloisonnement et ossature : M3

- décoration florale de synthèse en grande quantité : M2

- revêtements des podiums, estrades ou gradins de hauteur supérieure à 0,30 m et de superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup> : M3

- revêtements des podiums, estrades ou gradins de hauteur inférieure à 0,30 m et superficie inférieure à 20m<sup>2</sup>: M4

- couverture, double couverture éventuelle et ceinture des chapiteaux et tentes : M2

- velums d'allure horizontale : M1

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou velum doivent remplir simultanément les conditions suivantes :

- avoir une surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>

- totaliser une surface de plafonds et faux plafonds pleins au plus égale à 10 % de la surface du niveau

#### **4 > Installations électriques**

**4.1** Ces installations sont réalisées et exploitées sous la responsabilité des Exposants

**4.2** Les principales obligations réglementaires sont les suivantes :

- les câbles souples doivent être prévus pour une tension nominale au moins égale à 500 volts

- les circuits d'alimentation des socles de prises de courant doivent être protégés par des dispositifs de courant nominal inférieur ou égal à 16 Ampères

- toutes les canalisations doivent comporter un conducteur de protection relié à la borne de mise à la terre du coffret de livraison du stand

- les prises de terre individuelles de protection sont interdites

- les appareils de classe O doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 mA.

#### **5 > Utilisation du butane ou du propane en bouteilles**

**5.1** Les bouteilles contenant 13 kg de gaz au plus sont seules autorisées

**5.2** Les bouteilles doivent toujours être munies de détendeurs normalisés

**5.3** Les bouteilles raccordées doivent être placées hors d'atteinte du public et être protégées contre les chocs. Le nombre de bouteilles raccordées sur chaque stand est limité à 6. Les bouteilles raccordées doivent être éloignées les unes des autres de 5 mètres au moins, ou bien séparées par un écran rigide et incombustible et implantées à raison d'une bouteille pour 10 m<sup>2</sup>.

**5.4** Les tuyaux de raccordement souples ou flexibles :

- doivent être conformes à la norme correspondante à leur diamètre

- doivent être de longueur inférieure à 2 mètres

- ne doivent pas être utilisés après la date figurant sur le tuyau

**5.5** Les bouteilles non raccordées ne doivent pas être conservées dans le bâtiment

#### **6 > Lutte contre l'incendie**

**6.1** L'implantation et l'aménagement des stands ne doit pas compromettre l'accessibilité aux R.I.A., aux extincteurs et aux commandes de désenfumage

**6.2** Les stands possédant un plafond, un faux-plafond ou un velum et les stands présentant un niveau de surélévation doivent disposer d'extincteurs portatifs dès lors que leur surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

L'utilisation de ces extincteurs doit être assurée par une personne désignée à cet effet.

#### **7 > Produits interdits**

Les produits suivants sont interdits sur les stands :

- échantillons ou produits contenant un gaz inflammable

- ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique

- articles en celluloïd

- artifices pyrotechniques et explosifs

- oxyde d'éthyle, sulfure de carbone, éther sulfurique et acétone

- acétylène, oxygène et hydrogène (sauf dérogation administrative)

#### **8 > Liquides inflammables**

Sur chaque stand les liquides inflammables sont limités aux quantités suivantes :

- 10 litres de liquides inflammables de 2e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur à 40° GL.)

- 5 litres de liquides inflammables de 1re catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol, xylène, essence de thérébentine)

Les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont INTERDITS.

#### **9 > Dispositions spéciales**

Un mois avant l'ouverture, une déclaration auprès de Package Organisation doit être faite par les Exposants ou locataires de stand utilisant des machines en fonctionnement, des moteurs thermiques ou à combustion, du gaz propane, des sources radioactives...

## 9 - CONDITIONS SANITAIRES

### VETERINAIRE

**Thierry GRISARD**

Tél. : + 33 (0)4 37 85 03 90 n° 24h/24h

Fax : + 33 (0)4 78 97 11 95

#### ⇒ CHEVAUX ADULTES ET POULAINS SEVRES

Signalement graphique et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.

**Vaccination grippe** en cours de validité soit une primo vaccination comportant deux injections séparées d'au moins 21 jours et de 91 jours au plus puis un rappel annuel tous les 12 mois maximum.

**Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.**

Pour **tous** les chevaux de plus de 1 an, la présence du transpondeur électronique est obligatoire.

#### ⇒ POULAINS NON SEVRES

Signalement sous la mère ou certificat de saillie.

#### ⇒ ETAT GENERAL

Les chevaux devront présenter un bon état général et subiront un examen sommaire afin d'éliminer tout risque d'épidémie dans l'enceinte d'Equita'Lyon.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

#### ⇒ SERVICES VETERINAIRES

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita'Lyon.  
Les urgences seront assurées 24h/24h.

Concernant les risques épidémiologiques divers, nous vous invitons à suivre les dispositions mises en place par les Haras Nationaux et la Direction des Services Vétérinaires, et à vous informez sur [www.respe.net](http://www.respe.net).

## **10 – BADGES ET BILLETTERIE SUPPLEMENTAIRES**

### ⇒ **BILLETTERIE SALON**

Sepelcom – Equita'Lyons vous offre la possibilité d'inviter gratuitement vos clients et prospects dans la limite de :

- ❖ 5 invitations pour un box de 5 jours.
- ❖ 2 invitations pour un box de 2 et 3 jours.

**Au delà, possibilité de commande de Billetterie Tarif Réduit (voir document annexe « bon de commande »)**

### ⇒ **BILLETTERIE CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL DE LYON (Hall 66)**

(Sur réservation – voir document annexe « bon de commande » - ce billet donne accès au salon)

Dimanche 2 novembre : 45 €

### ⇒ **BILLETTERIE POUR « LES ETOILES D'EQUITA »** **« SYMPHONIE EQUESTRE »... DU 7<sup>EME</sup> ART**

Imaginez la rencontre entre un orchestre symphonique – soit près de cinquante musiciens présents ! – et une trentaine d'artistes plutôt habitués à faire évoluer leur monture aux accents traditionnels des numéros équestres, vous avez déjà un cocktail peu ordinaire. Mais placez cette rencontre sous le signe du cinéma et là, vous obtenez un spectacle jamais vu, une somme unique d'émotions, de souvenirs et de sourires.

Nul besoin d'être cinéphile pour apprécier les morceaux qui seront interprétés, car il s'agit de thèmes très connus du grand public. Leur point commun : le cheval bien sûr. Aucune quête de performance dans cette symphonie équestre singulière, juste le désir de faire rêver et d'émouvoir le public, de lui offrir le bonheur d'un de ces instants rares comme Equita'Lyons en a le secret.

**Trois représentations (dès 20h30, en 2 partie : sport et spectacle), les jeudi 30, vendredi 31 octobre et samedi 1 novembre.**

(Sur réservation - ce billet donne accès au salon - voir document annexe « bons de commandes »)

### ⇒ **BRACELETS ELEVEURS**

Bracelet réservé uniquement aux éleveurs et à leurs personnels

Tout bracelet perdu, détérioré ou volé sera facturé.

**Ils ne donnent pas accès au Concours Hippique International de Lyon (session du dimanche 2 novembre) ni aux représentations du Gala des « ETOILES D'EQUITA ».**

Ils sont répartis comme suit :

- ❖ 2 bracelets par box ou stand-box

**Au delà, possibilité de commande de bracelets supplémentaires (voir document annexe « bon de commande »)**

## 11 - PROMOTION

### ⇒ PRESSE

Notre agence de presse est à votre disposition pour vous permettre de diffuser des informations sur vos produits et votre Société.

**Anticipez** et communiquez leur, dès maintenant, des informations sur votre Société ou vos produits :

#### **FRANCOM**

Service de Presse Equita'Lyon  
Stéphanie BONNAMOUR & Antoine DEJARDIN  
Immeuble des Douanes - 45, quai Rambaud – 69002 LYON  
Tél. +33 (0)4 72 69 08 20 - Fax : +33 (0)4 72 69 08 45

#### **R&B PRESSE**

Pascal RENAULDON  
Grandes Ecuries - BP 60 242  
60631 - CHANTILLY CEDEX  
Tél.: +33 (0)3 44 62 06 21

Sur le Salon :

#### **CENTRE DE PRESSE**

PATIO NORD (entre les Halls 66 et 5)

### ⇒ PHOTOGRAPHE

#### **PSV MOREL**

**Jean MOREL**

77 630 Saint Martin en Bière

Tél : 01 60 66 22 22

Fax : 01 60 66 22 06

E-mail : [psvphoto@club-internet.fr](mailto:psvphoto@club-internet.fr)

### ⇒ VIDEO

#### **WAN VIDEO**

**Erwan RATEL**

20 rue Pierre Blanc

69001 LYON

Tél. : 06 71 03 93 30